

Comment est constitué votre tarif ?

Abonnement

Le prix de votre abonnement est fixe et identique au Tarif Réglementé de Vente (TRV) proposé par EDF. Il est calibré selon la puissance souscrite (en kVA) de votre installation

Consommation

Votre consommation est le volume d'électricité (en kWh) enregistré par votre compteur. C'est la part variable de votre facture, qui évolue selon vos habitudes et votre utilisation

Rachat de Surplus

Symphonics valorise votre surplus d'énergie en rachetant chaque kWh non consommé, accélérant ainsi la rentabilité de votre installation.

+

Taxes et contributions

Conformément à la réglementation, les taxes et contributions (TVA, Accise et CTA) sont appliquées sur votre abonnement, votre consommation d'énergie ainsi que sur la valorisation de votre surplus. Elles sont collectées par Symphonics pour le compte des organismes publics et complètent votre tarification globale

Votre grille tarifaire

La souscription à cette offre est conditionnée par l'acceptation de la plage horaire spécifique aux **Heures Creuses Symphonics (00h-06h et 14h-16h)**, laquelle peut différer des plages d'Heures Creuses définies par ENEDIS.

Option tarifaire Heures Pleines/Heures Creuses										
 Puissance souscrite	Abonnement mensuel (€/mois) incluant la majoration pour les autoproducteurs avec injection		Prix du kWh (en €)							
			Tarif réglementé				Tarif Symphonics			
			Heures Pleines		Heures Creuses		Heures Pleines		Heures Creuses ⁽³⁾	
	HT ⁽¹⁾	TTC ⁽²⁾	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
6 kVA	12,60	16,99	0,1478	0,2142	0,1018	0,1589	0,1478	0,2142	0,0739	0,1255
9 kVA	15,48	21,01								
12 kVA	18,25	24,89								
15 kVA	20,81	28,53								
18 kVA	23,46	32,27								
24 kVA	29,19	40,27								
30 kVA	34,36	47,60								
36 kVA	39,60	55,01								
Surplus	Rachat de votre surplus de production au prix de 1,5 cts€ par kWh injecté dans le réseau									

(1) Les tarifs HT (Hors Taxes) n'intègrent pas les taxes spécifiques à l'électricité ni la TVA. Les tarifs TTC (Toutes Taxes Comprises) comprennent les taxes suivantes en vigueur à la date de souscription: • La CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), • L'accise sur l'électricité (ex-CSPE/TICFE), • La TVA à 20% sur l'abonnement

(2) Les tarifs TTC sont indicatifs et peuvent varier selon la formule distributeur. Toute modification de taxes est immédiatement applicable aux conditions de son entrée en vigueur. Le prix de la fourniture d'énergie est fixe, n'évoluant pas avec les prix de marché de gros.

(3) Les Heures Creuses sont égales à -50% des Heures Pleines du TRVE à date de signature du contrat.

L'Énergie est notre avenir, protégeons-la !